Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 48 (2021)
Heft: 5

Artikel: Bernard Rappaz se voit en Winkelried du cannabis
Autor: Herzog, Stéphane
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1052035

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'agriculteur combatif et rebelle Bernard Rappaz dans son élément: le chanvre.
Photo d'archive Keystone (2003)

Bernard Rappaz se voit en Winkelried du cannabis

Le chanvrier valaisan Bernard Rappaz a refait surface dans les médias à travers une enseigne dédiée au cannabis légal. Mais l'aventure a tourné court. Après la célébrité et la prison, le rebelle de Saxon s'est retiré dans le village d'Isérables. La plante à laquelle il a voué sa vie est en plein essor.

STÉPHANE HERZOG

Le nom de Bernard Rappaz est revenu à nos oreilles il y a quelques mois de cela à Genève, chez Holyweed, enseigne spécialisée dans la vente de CBD, ce cannabis sans ivresse. Un vendeur nous a fait l'éloge de ces produits suisses et bio. Et de citer le nom du célèbre chanvrier valaisan, comme associé de l'entreprise. Renseignement pris, l'engagement commercial du héraut du chanvre, ou du dealer du siècle, selon les avis, a fait long feu. «J'ai quitté l'entreprise. J'ai demandé à ce que mon nom ne soit plus associé à cette marque», explique Bernard Rappaz.

Ce cannabis, qui a causé la perte du chanvrier de Saxon, est de retour sur la scène suisse. La production de chanvre a pris l'ascenseur grâce à la libération du CBD. Entre 2008 et 2020, la taille dédiée à cette culture est passée de 6 à 320 hectares, selon l'Union suisse des paysans. Ironiquement, la Suisse testera la distribution de marijuana, ce qui va relancer la culture de cette plante prohibée.

«Aventure» est le mot qui convient le mieux à cet enfant de Saxon, issu d'une famille paysanne, qui passa dès les années 1990 de la culture des abricots à celle du cannabis. Exposition médiatique, arrestations, prison, procès, recours: la vie de cet activiste du cannabis sativa s'est déroulée sur un rythme fou. «Rappaz? C'est un agitateur magnifique», commente le sociologue valaisan Gabriel Bender, qui cite une action menée par ce détenu parce que ses pairs ne recevaient pas suffisamment de fruits. «Nous

sommes privés de liberté, pas de dessert», avait déclaré le Saxonin. «C'est un fumeur et un enfumeur», continue ce spécialiste de l'histoire locale, qui replace l'épopée de Bernard Rappaz dans celle très particulière de Saxon. Depuis les années soixante, cette commune est gérée par un parti issu de l'Union des producteurs valaisans. Elle s'est distinguée pour son soutien à des luttes syndicales contre l'afflux de produits agricoles venus d'Italie, contre la pollution par le fluor, contre l'installation de centrales hydroélectriques sur le Rhône. Dans les années 1970, Saxon, qui manquait de personnel pour les récoltes, avait vu débarquer des hippies. Créé à cette époque, le festival de Sapinhaut réunit des antimilitaristes, des anticléricaux, etc. «Tout ce qui hérissait le poil du Valais conservateur», commente Gabriel Bender. C'est dans ce contexte qu'a grandi Bernard Rappaz.

Une retraite à Isérables

Celui qui a déclaré que le cannabis se situe entre le café et la cigarette, vit désormais dans un deux pièces du village isolé d'Isérables. L'homme dépend de son AVS. Son logis bénéficie d'une vue dégagée sur la plaine, là où, dès le début des années 1990, il commença à planter et commercialiser du cannabis. «Plus il y avait de THC, mieux c'était», admet le Saxonin, qui continue à élever des plants sur son balcon. «Les voisins, qui sont polis, me disent que j'ai de beaux géraniums.» Lors de son arrivée à Isérables, en 2016, Bernard Rappaz reçoit la visite du président de la commune, qui se méfie du personnage. Le notable commence par lui indiquer que sa voiture est mal garée. Ensuite, c'est le curé du coin, accompagné par un sacristain, qui vient aux nouvelles. Les hommes boivent un verre, avant de repartir en courant pour donner la messe. Depuis, l'ex-détenu s'est intégré. Que pense l'ancien agriculteur bio du CBD et des essais de distribution de marijuana? «J'avais moi-même essayé de produire du cannabis faible en THC, mais la rentabilité était médiocre. En Valais, une petite partie du vignoble pourrait être remplacée par du cannabis. C'est une plante qui pousse facilement et sans produits phytosanitaires. Sa production doit rester suisse et naturelle.»

Dix années en prison

Le chanvrier souligne les défauts de la culture indoor, vorace en matière d'énergie. «Je vais écrire à la Confédération pour demander à ce que le cannabis dédié aux essais cliniques soit estampillé de production suisse naturelle», s'enflamme le Saxonin. La lumière des médias lui manque-t-elle? «Pour le sympathisant bouddhiste que je suis, l'ego est le pire ennemi», répond-il. Comment a-t-il vécu la prison? «J'ai commencé à 19 ans, pour refus de payer la taxe militaire. En tout, j'ai dû faire 10 ans. La prison fait peur, car c'est l'inconnu, mais je m'y suis habitué.» Au pénitencier de Crêtelongue, dans la vallée du Rhône, le paysan apprenait la taille des arbres fruitiers aux détenus. L'homme a utilisé la grève de la faim comme arme. «J'ai battu tous les records, avec 120 jours sans manger.» Bernard Rappaz a aussi participé dans sa jeunesse à une attaque de banque. Bilan, 42 mois de prison.

Dans sa ferme de Charrat, nommée l'Oasis, le producteur de chanvre

Menotté ni pour la première, ni pour la dernière fois: Bernard Rappaz avant son procès à Martigny en 2011.
Photo d'archive Keystone

jouait avec les ambiguïtés de la loi. Son chanvre partait sous forme de coussins, de tisane, d'huile, de fibres. Des médecins signaient des ordonnances pour l'achat de produits avec THC. La roue tourne en 2006. Le Valaisan est condamné à cinq ans et huit mois de réclusion par le Tribunal d'arrondissement de Martigny pour violation grave de la loi fédérale sur les stupéfiants, mais aussi pour lésions corporelles simples, blanchiment d'argent, violation grave des règles de la circulation routière et violation de diverses lois d'assurance sociale.

Entre 1997 et 2001, selon le procureur, écrit *Le Nouvelliste*, l'agriculteur de Saxon, «*le plus gros trafiquant de cannabis en Suisse*», a mis en place un trafic «*colossal*» de stupéfiants. Durant cette période, il a ainsi de manière illicite vendu cinq tonnes de chanvre récréatif pour un chiffre d'affaires de cinq millions de francs. Rappaz disposait en outre d'un stock «*gigantesque*» à l'usine de Chavalon, de l'ordre de 52 tonnes représentant une valeur marchande de 35 millions de francs.» La peine sera confirmée en appel.

Une condamnation jugée sévère

L'ancien objecteur de conscience réfute les calculs de la justice et ne regrette rien. «J'ai consacré ma vie à défendre une plante prohibée pour de mauvaises raisons et à tester et à démontrer ses multiples usages, thérapeutiques, récréatifs, industriels.» Pour Aba Neeman, son avocat depuis 1995, «la justice valaisanne a voulu se débarrasser de lui en prononçant une longue peine car chaque fois qu'il ressortait de prison pour des faits analogues, il recommençait ses activités avec le cannabis.» À cette époque, un vent de libéralisation soufflait sur le cannabis, «mais les juges appliquent la loi et ne suivent pas les considérations politiques.» Pour quelqu'un qui se dit inspiré par Gandhi, l'accusation pour lésions corporelles étonne. L'évènement aurait consisté en une paire de claques données à une fillette lors d'un voyage effectué par Rappaz au Laos avec une amie, ce que son avocat confirme. Son client a-t-il été intoxiqué par l'argent? «Ce n'est pas quelqu'un de vénal, c'est un idéaliste. Il a tout le temps eu des dettes et il était négligent dans ses affaires», estime Aba Neeman.

Gabriel Bender relève que «Rappaz a été condamné à des années de prison pour du cannabis, tandis que le producteur de vin valaisan Dominique Giroud, condamné pour soustraction fiscale, n'en a pas fait une. C'est un système archaïque. Pour sanctifier le buveur de vin, il faut sacrifier le fumeur de chanvre.» Un journaliste genevois qui avait interviewé le Saxonin se souvient d'un personnage centré sur lui-même. «Rappaz était isolé», juge-t-il. «Je me suis mis en avant, un peu comme Winkelried», reconnaît l'intéressé.

Bernard Rappaz, aujourd'hui retraité, chez lui à Isérables. Il ne plante pas de géraniums sur son balcon mais, bien entendu, du cannabis.
Photo Stéphane Herzog

La Confédération va tester la distribution de marijuana

La Confédération est en train de superviser la mise en marche d'essais pilotes de distribution de marijuana. En 2020, la décision avait provoqué l'opposition de sénateurs UDC et PDC. «Le cannabis est plus nocif que le tabac et le nombre de personnes dépendantes est en constante augmentation, avait défendu Peter Hegglin (PDC/ZG). Des collectivités publiques vont participer à ces distributions sous l'ombrelle de l'Office fédéral de la santé publique. À Genève par exemple, l'Université a été mandatée pour mener des essais prévus pour démarrer en 2022. Les études permettront notamment d'en savoir plus sur les effets d'un accès contrôlé au cannabis sur la santé physique, psychique et sociale des consommateurs. Des tonnes de cannabis avec THC seront nécessaires. La Confédération vise des produits suisses et «si possible» bio, élevés grâce à des dérogations à la loi. (SH)